

est plaidée, et le défendeur est condamné à l'amende.

Enfin, tout est terminé. Plus de correspondances ! Le coupable est condamné à l'amende.

Doucement, s'il vous plaît. Vous n'êtes qu'à mi-chemin. Il faut écrire de nouveau, et demander si l'amende a été payée.

Oui, vous répond-on, mais en partie seulement. La balance le sera prochainement, sans plus de précision. Il vous faudra encore correspondre.

C'est ainsi qu'une aussi mince affaire, commencée avant la saison des foins, n'est pas encore terminée, bien que les crêtes de nos montagnes soient déjà couvertes de neige.

Aux parents et aux enfants

Bon nombre d'élèves de nos collèges et de nos couvents travaillent médiocrement pendant les deux cents jours de l'année scolaire ; trop de parents ne cessent de demander des congés extra pour les enfants. On devine le résultat. Mais au lieu de s'accuser eux-mêmes, parents et élèves applaudiront, si une feuille quelconque dénigre l'enseignement de nos collèges et de nos couvents. Sans le travail, il n'y a rien, aucune formation possible. Le travail ! c'est le grand talent des neuf-dixièmes des élèves des maisons d'éducation. Mais il n'est guère possible si les parents réclament leurs enfants à tout instant pour une promenade.

Un monument à Mgr. Bourget

Mgr Bourget, dont le souvenir est resté si vivace dans la mémoire et le cœur de ses anciens diocésains, aura bientôt une belle et riche statue sur le parvis de la cathédrale de Montréal. Le comité est à l'œuvre, et l'archevêque actuel de Montréal a profité du centième anniversaire de la naissance de l'illustre prélat, pour recommander le projet d'honorer ainsi celui que la Providence avait si visiblement élu pour en faire l'instrument de ses desseins sur le diocèse de Montréal.

Nous avons remarqué dans cette Lettre pastorale un alinéa qui peint Mgr Bourget tout entier, et qu'il nous est agréable de reproduire :